

PLAN PARTICULIER DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION DE LA SANTÉ (PPSS)

1. INFORMATIONS GÉNÉRALES

Entreprise	Secotech SRL
Adresse	Rue Frumhy, 20, 4671 Barchon
Tél.	043877060
TVA	BE0537822042
Email	info@secotech.be
Chantier	Seilles
Coordonnées du chantier	Rue de l'église 40 4450 Juprelle

2. DESCRIPTION DES TRAVAUX

Secotech SRL intervient sur le chantier pour la réalisation des travaux de carrelage, incluant :

- Préparation des surfaces : nettoyage, nivellement et application de primaires d'accrochage.
- Manutention des matériaux : transport et stockage des carreaux, colles, joints et autres matériaux.
- Découpe et ajustement des carreaux : utilisation d'outils manuels et électriques.
- Pose du carrelage : application de la colle, installation des carreaux et réalisation des joints.
- Finitions : nettoyage des surfaces, application de produits de protection si nécessaire.
- Gestion des déchets : tri, stockage temporaire et évacuation des déchets conformément aux réglementations en vigueur.

Délai d'intervention	Commencement des travaux à partir de mars 2025	
Horaire de travail	7h30 - 16h00	
Nombre de personnes prévues sur le chantier	3 en moyenne, 5 au maximum	

3. ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION

Tâches	Risques	Mesures de prévention
Préparation des surfaces	 Exposition à la poussière Troubles musculo-squelettiques (TMS) 	 Aspiration de poussière Port de masques Formation aux postures de travail
Manutention des matériaux	Charges lourdes Risques de chutes	 Équipements de levage Formation à la manutention Port de chaussures de sécurité antidérapantes
Découpe et ajustement	CoupuresProjections de débrisBruit excessif	Gants, lunettes de protectionProtections auditivesVérification des outils
Pose du carrelage	 Inhalation de produits chimiques TMS Contact avec produits chimiques 	 Colles/joints à faible émission de COV Masques, gants, genouillères Alternance des tâches
Finitions	Risques de glissades	 Gants, lunettes de protection Ventilation adéquate Nettoyage immédiat des déversements
Gestion des déchets	Coupures avec débris Stockage inapproprié	 Tri des déchets Stockage sécurisé Bordereau de suivi des déchets dangereux

4. ORGANISATION DU CHANTIER

- Planification des interventions : Coordination avec les autres corps de métier.
- Zones de stockage : Définition d'espaces dédiés, sécurisés et accessibles.
- Installations sanitaires : Sanitaires propres et suffisants pour le personnel.
- Circulation : Voies dégagées et sécurisées, signalisation claire.

5. CONSIGNES EN CAS D'URGENCE

Organisation des premiers secours

- 1. Alerte: Composer le 112.
- 2. Informations à fournir :
 - Localisation du chantier.
 - Nature de l'accident.
 - Nombre et état des blessés.
- 3. Premiers secours:
 - Application des gestes de premiers secours.
 - Utilisation de la trousse de secours disponible.
- 4. Accueil des secours :
 - Une personne guide les secours depuis l'entrée du chantier.

Moyens de première intervention

- Équipements disponibles :
 - o Extincteurs adaptés répartis sur le chantier.
 - Trousse de secours vérifiée régulièrement.
- · Personnel formé:
 - Présence d'au moins un secouriste par équipe.

6. ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

- · Casque de chantier (risque de chute d'objets).
- · Lunettes de protection (projections).
- Masques respiratoires (poussières, vapeurs).
- Gants de protection (coupures, produits chimiques).
- Chaussures de sécurité (antidérapantes, embout renforcé).
- · Protections auditives (outils bruyants).
- Genouillères (travail prolongé au sol).

7. GESTION DES DÉCHETS

- Tri sélectif : Séparation des déchets inertes et dangereux.
- Stockage temporaire : Zones dédiées, sécurisées.
- Évacuation : Déchets enlevés une fois par semaine minimum.
- Sensibilisation du personnel : Formation et affichage des consignes.

8. MESURES SPÉCIFIQUES DE PRÉVENTION

Coactivité sur le chantier

- · Coordination avec les autres corps de métier.
- Définition de plages horaires spécifiques pour tâches bruyantes.
- Communication avant toute tâche à risque.

Sécurisation des accès et circulation

- Délimitation des zones de travail avec barrières.
- Maintien des voies de circulation dégagées.
- · Accès interdit aux personnes non autorisées.

Travail en hauteur

- Utilisation d'escabeaux et échafaudages conformes.
- Port obligatoire de harnais de sécurité à +2m.
- Contrôle systématique des équipements.

Utilisation de produits chimiques

- Consultation des fiches de sécurité (FDS).
- Ventilation des zones de travail.
- · Port de protections adaptées.

9. RESPONSABLES ET CONTACTS

- Ligne hiérarchique :
 - Maccio Grégory Tél.: 0498/324949 Email: gregory@secotech.be
- · Conseiller en prévention :
 - VAN NEUSS Tél.: 081/321040 Email: ingrid.vanneuss@idewe.be
- Service externe de prévention (SEPPT) :
 - IDEWE Chaussée de Liège, 140-142 5100 Jambes
- Assureur Loi:
 - Fédérale Assurance

10. VALIDATION DU PPSS

Par la présente, Secotech SRL adhère aux mesures définies dans le PPSS de l'entreprise générale ainsi qu'au plan d'installation de chantier de celle-ci.

Responsable de l'entreprise : Maccio Grégory

Date: 22/03/2025